



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 249-01

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 14 septembre 2021, le conseil municipal de Ville de Lorraine a adopté le *Règlement 249-01, modifiant le Règlement 249 concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux*;

QUE ce *Règlement* a pour objet de modifier certaines dispositions en matière de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que celles entourant la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des achats, de conclure certains contrats et d'effectuer des paiements;

QU'en raison de la situation entourant la COVID-19 et conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 15 septembre 2021.

**Me Annie Chagnon, avocate
Greffière**